

Propos blasphématoires : La colère des musulmans

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

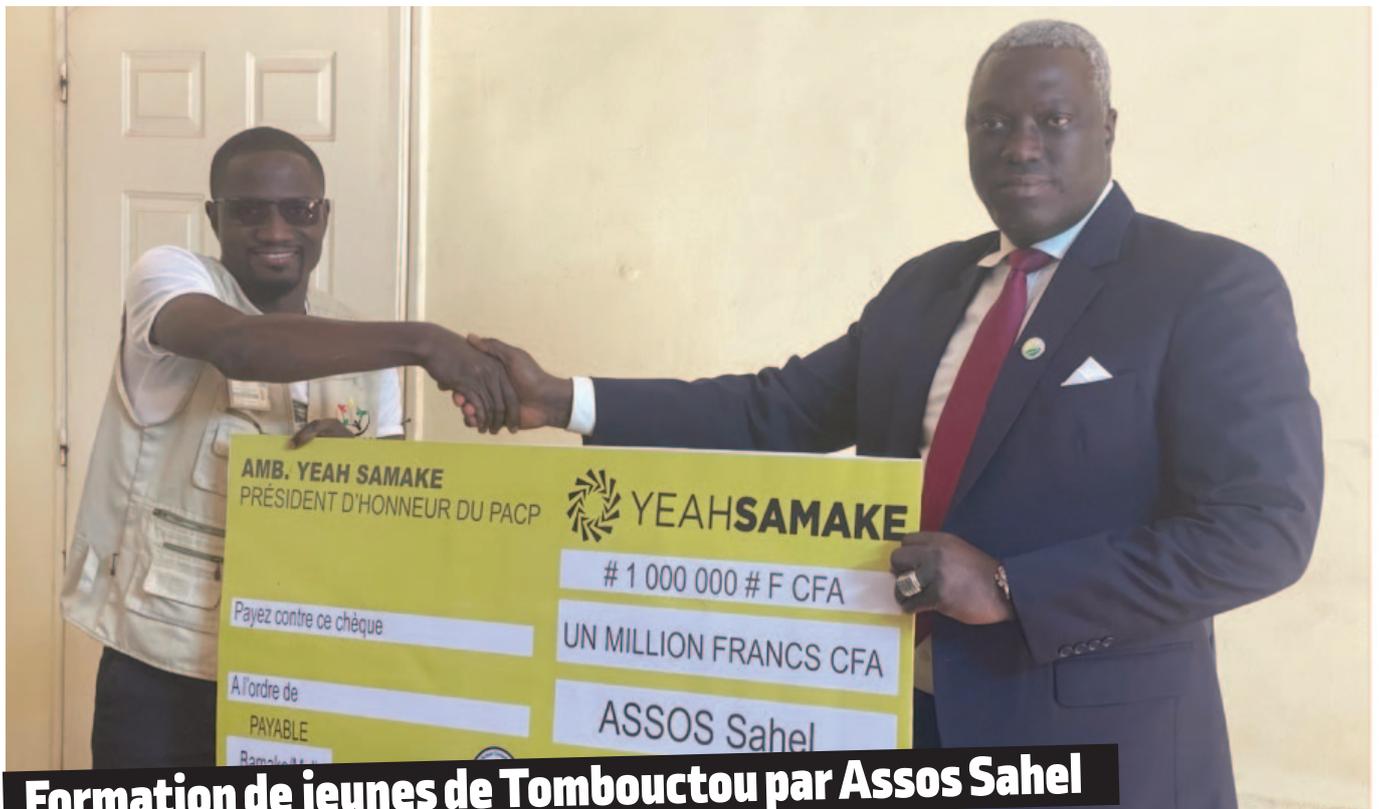
LUNDI 07 SEPTEMBRE 2022

1217

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Formation de jeunes de Tombouctou par Assos Sahel

Yeah Samaké fait don d'un million



Sénégal : Un dossier judiciaire sulfureux et dangereux



Liberté d'expression : Après Joliba TV, à qui le tour ?



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

06 Sept.
2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

311

Nouveaux cas confirmés

00

Nouveaux guéris

00

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

518 603 Vaccinations incomplètes

2 161 361 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

32 738

Guéris

31 912

Décès

742

dont 7 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social



/ Une /

Formation de jeunes de Tombouctou par Assos Sahel : Yeah Samaké fait don d'un million

P.5

/ Brèves /

Solidarité : La Banque de Développement du Mali (BDM. SA) vient en aide aux veuves des militaires et paramilitaires
Communiqué de la maison de la presse suite à la diffusion d'un reportage sur la chaîne française BFM TV sur le Mali

P.10

Grogne à l'APCAM : Le personnel réclame 6 mois de salaires impayés !

P.10

Mali – Russie : Le ministre de la défense et des anciens combattants reçoit l'ambassadeur russe

P.11

Moussa Mara, ex-premier ministre du Mali : "nos relations avec le Maroc ne sont pas à la hauteur de l'histoire qui nous lie"

P.11

P.11

/ Actualité /

Liberté d'expression : Après Joliba TV, à qui le tour ?

P.14

Propos blasphématoires : La colère des musulmans

P.16

Journée d'information : Les journalistes à l'école du CEMAPI

P.19

Port du casque : L'acte civique qui sauve des vies

P.20

Journée des Nations Unies : Les nations unies célèbrent leur journée

P.22

/ Politique /

Contribution : L'alliance altérée du pouvoir et du savoir

P.24

Mohamed Amara, sociologue à propos de la visite du président du Faso au Mali :

« Cette visite, c'est pour bénéficier du réseau russe »

P.25

Décryptage : L'awélé démocratique

P.26

/ Culture & société /

1ère édition de la Journée des légitimités traditionnelles : Quels rôle et place ?

P.28

/ International /

Sénégal : Un dossier judiciaire sulfureux et dangereux

P.29

Conflit au Tigré : Le gouvernement et les rebelles acceptent de cesser les hostilités

P.31

Guinée : La junte accepte de rendre le pouvoir aux civils au bout de deux ans

P.32

/ Sport /

QATAR 2022 : 15 choses à savoir sur les 3 femmes arbitres de la coupe du monde... l'une est africaine

P.33

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Édité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSÔ »**



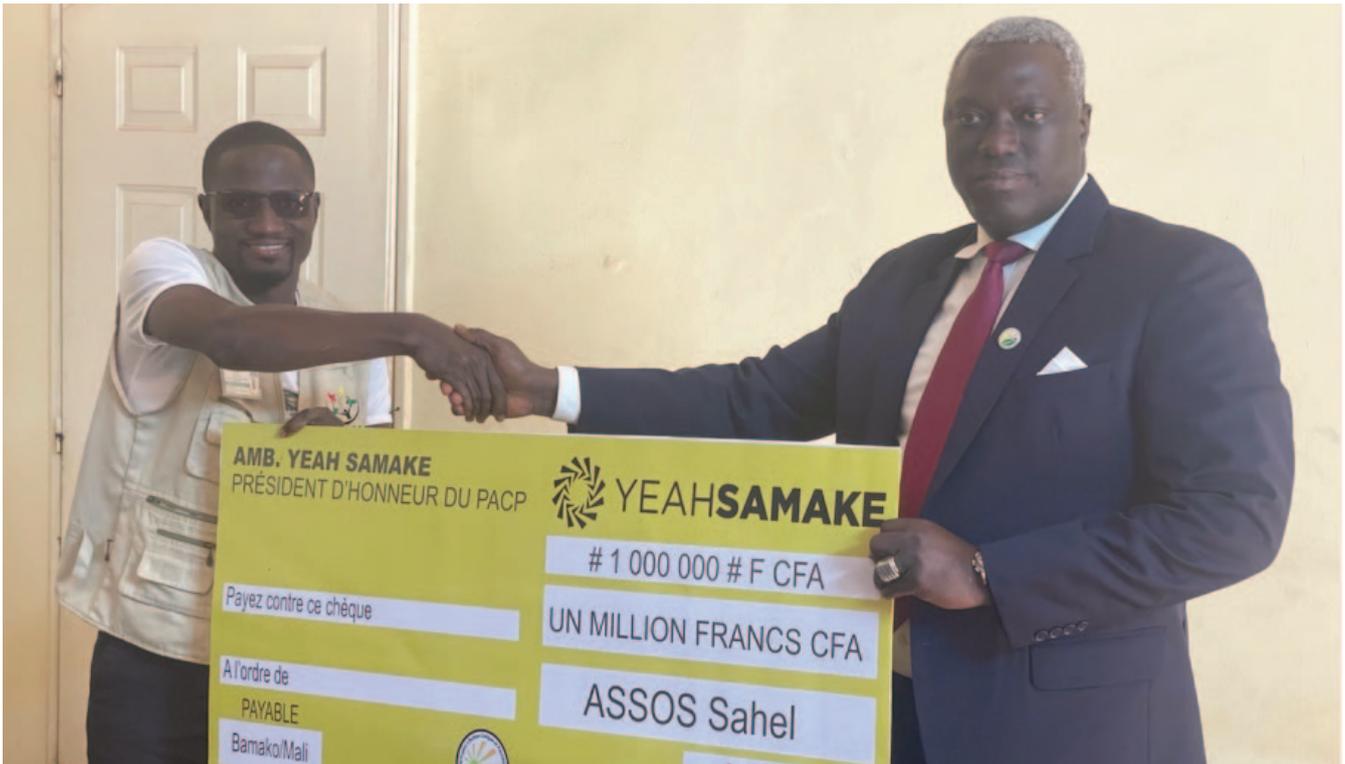
**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**



Formation de jeunes de Tombouctou par Assos Sahel Yeah Samaké fait don d'un million

Assos Sahel ambitionne d'offrir « une formation à vocation professionnel » aux jeunes de la région de Tombouctou, afin de lutter contre le chômage et la déperdition qui exposent ces derniers au banditisme et à l'extrémisme violent.

Un projet salué par l'Ambassadeur Yeah Samaké, parrain de la soirée de gala et contributeur à hauteur de million...

La remise d'un chèque d'un million, en guide d'accompagnement personnel, s'est déroulé durant le week-end écoulé, au siège du parti PACP Mali (Parti pour l'Action Civique et Patriotique) de l'honorable Yeah Samaké.

En effet, en prélude à la formation des jeunes de Tombouctou, ASSOS Sahel compte organi-

ser une soirée Gala, pour laquelle elle a sollicité le parrainage de l'Ambassadeur Yeah Samaké, qui a accepté. Celui-ci, par ailleurs, n'a pas tari d'éloges à l'endroit de l'association ASSOS Sahel :

« C'est une association qui m'a beaucoup impressionné par son audace. Ils ont un projet très ambitieux pour la jeunesse de

Tombouctou surtout les jeunes qui sont en déperdition scolaire ; récupérer ces jeunes-là et leur donner une formation à vocation professionnel. Quand j'ai vu le projet, j'ai été très impressionnée par son envergure ; j'ai dit c'est vraiment ambitieux, car généralement les gens ne viennent pas avec des projets aussi ambitieux », a-t-il laissé entendre.

Le président d'honneur du PACP Mali estime que ce projet « est très important en cette période de crise au Mali pour empêcher ces enfants vulnérables de tomber dans l'extrémisme où dans d'autres formes de banditisme. »

Il faut dire, qu'il a été séduit par la particularité du projet. « C'est qu'il a été très bien ficelé et mérite d'être encouragé. C'est pourquoi j'ai participé à leur diner gala et j'ai fait une promesse de don d'un million de francs CFA pour soutenir le projet. J'ai donné symboliquement pour exprimer mon soutien à ASSOS Sahel », a-t-il ajouté. Cependant, Yeah samaké reconnaît qu'il y a beaucoup de besoin dans les communautés en cette période et sollicite l'engagement des humanitaires sur le terrain. « En fait, le moment était difficile compte tenu de la conjoncture internationale et universelle. Les gens se rétractent de l'humanitaire parce que les donations se font rares ; or,

c'est le moment où les besoins sont les plus cruciaux. Donc j'invite tous ceux qui sont engagés à servir, sans rien attendre de retour. Le moment est propice et critique ; et nous devons nous engager auprès des organisations des associations qui sont en train d'alléger les souffrances des gens même aussi de soutenir les communautés pour les renforcer non seulement dans le leadership mais aussi dans les projets de développement ».

Aussi, le Directeur Exécutif de la Fondation Empower-Mali, a promis d'accompagner ASSOS Sahel à travers la mobilisation des partenaires. Une rencontre est même prévue pour s'approprier le projet. « **Je crois qu'ils vont certainement inspirer beaucoup de gens dès lors que ce projet sera réalisé. J'invite les missions diplomatiques, les autorités à soutenir des projets de ce genre, c'est bien structuré, c'est bien ficelé. Et moi je serai là, à les soutenir et ça ne serait pas ma dernière contribution... Très bientôt, je vais organiser une séance de travail avec eux pour mieux cerner le projet et voir dans quelle mesure je peux être leur avocat auprès de mes partenaires aux Etats Unis** ».

De son côté, le président d'Assos Sahel, M. Aguisa Ag Mohamed Cissé, n'a pas caché sa joie face à la générosité de Yeah Samaké. «



Nous le remercions, nous sommes animés d'une grande fierté et de joie d'être reçu dans les locaux de son parti, et de recevoir de ses mains ce chèque géant en guise de contribution pour la réalisation de notre projet. Au nom de tous les membres d'Assos sahel et à mon nom propre, nous disons merci à son excellence ; et dire que des hommes comme lui sont très rares au Mali. Il nous a prouvé et il nous a reçus sans ambiguïté ; il a accepté d'être le président d'honneur de notre

diner gala, et ensuite, d'honorer son engagement. Ce qui est très rare », a-t-il reconnu.

A noter que l'Ambassadeur Yeah Samaké s'investit activement pour l'épanouissement de la jeunesse malienne. A son actif, on note plusieurs écoles construites et des bourses offertes aux jeunes maliens.

■ Binadjan Doumbia



■ Kofa-law



Maître Malick Coulibaly, Avocat inscrit au barreau du Mali a dit : « Un étudiant en droit qui ne s'accorde pas le temps de suivre les audiences correctionnelles et civiles pendant son cursus universitaire, ne vaut guère mieux qu'un ingénieur agronome qui a décroché son diplôme sans mettre le pied dans un champ »

Abonnez-vous à la page
Kofa-law



■ Seydou Traoré



YERE WOLO DEBOUT SUR LES RAMPARTS, REFUSEZ D'ÊTRE MUSELÉ ET DIVISÉ. LE VIDE CRÉÉ PAR VOTRE ABSENCE EST ENTRAIN D'ÊTRE COMBLÉ PAR LA CINQUIÈME COLONNE. "A BAS LA FRANCE", GNAFIN BAI AN NA ! "MINUSMA, DÉGAGEZ", KO BAI AN YE ! LE SILENCE EST PRÉJUDICIABLE SUR LES REMPARTS !

À LONG TERME, LA FÉDÉRATION DE RUSSIE DAME LE PION AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. VOILÀ POURQUOI, L'OTAN DÉTRUIT TOUT SUR SON PASSAGE POUR S'APPROPRIER LES RESSOURCES DES SOUS SOLS DES AUTRES PAYS. LE POST DE GUY EST BREF ET TERRIBLEMENT JUSTE !

Vrai. Guy, tu touches là la faiblesse à long terme des États Unis d'Amérique vis à vis de la fédération de Russie. Voilà pourquoi, les USA et L'OTAN veulent une autre désintégration de la Russie d'une part et la main mise sur les ressources du sous sol africain afin de soutenir la concurrence à long terme. Quand L'URSS développait son programme nucléaire à partir de ses propres ressources, notamment

l'uranium, les États-Unis d'Amérique ont utilisé de l'uranium de la RDC. TANT QUE LES POLITICIENS MALIENS NE COMPRENNENT PAS CELA, TANT QUE NOS JEUNES JOURNALISTES N'ONT PAS CETTE COMPRÉHENSION DES ENJEUX GEOSTRATÉGIQUES, ALORS, LE COMBAT DE LA TRANSITION SERA PEINE PERDUE ! L'OUEST EN CRISE DE RESSOURCES VEUT CONTINUER À VIVRE COMME AU TEMPS COLONIAL DES RESSOURCES DU SOUS SOL AFRICAIN.



Guy François Dembélé

5 nov. 2019 · 3

La Russie regorge de tous les éléments du tableau de Mendeleïev et n'a nul besoin de convoitise sur le sous-sol africain.

■ Issa Kaba



Mahamadou Kane sort victorieux du derby contre Chelsea 0-1 Arsenal.

■ FIGARO DU MALI



Tanzanie : 19 morts dans un crash d'avion
Un avion de ligne s'est crashé ce 6 novembre dans le lac Victoria, en Tanzanie, provoquant 19 décès. L'appareil était en phase d'approche de la ville de Bukoba, dans le nord-ouest du pays, ont affirmé les services de secours et les pompiers qui mènent les opérations de sauvetage.
«Il y a trois morts. Les opérations de sauvetage se poursuivent», avaient d'abord déclaré les secours dans un communiqué publié

après le crash de l'appareil de type ATR 42-500, de la compagnie privée locale Precision Air, qui avait décollé de Dar es Salaam, la capitale économique, avec 43 personnes à son bord.
rtfrance_officiel



■ Sambou Sissoko



Notre retard ne provient pas du Coran encore moins de l'islam. Cette religion n'empêche pas la recherche scientifique et technologique. Professeur Guida Landouré, mon "guide spirituel", est l'un des meilleurs chercheurs africains en neuro-génétique. Et pourtant c'est un fervent croyant qui trouve toujours le temps d'accomplir ses devoirs religieux en tout lieu et en toute circonstance...



■ Awa Sylla



Macky Sall baisse les prix des denrées alimentaires. Un kilo de riz coûte 375f.

■ Sambou Sissoko



Ils peuvent te critiquer et même t'insulter pour défendre leurs prix de condiments ("ou ta té Mali ko yé, na songo ko don'!) mais jamais ils ne pourront t'enlever ton patriotisme et ton humanisme. Tu as été de tous les combats pour défendre le Mali au moment où certains patriotes de la 25ème heure étaient au restaurant en train de manger avec IBK.

Soutien total à toi mon cher frère cadet Malick Konate ... Dans ton domaine, tu fais partie des meilleurs de ta génération c'est pourquoi les jaloux vont continuer à souffrir...



■ Forces Armées Maliennes



Mois de la Solidarité : Malamine KONE offre 15 tonnes de riz aux veuves, orphelins et aux Anciens Combattants des FAMA

Dans le cadre du mois de la solidarité, le PDG d'Airness, Malamine KONE a fait, le vendredi 04 novembre 2022, un don de 15 tonnes de riz aux veuves, orphelins, des militaires tombés en opération, et à l'Office National des Anciens Combattants, des Militaires Retraités et victimes de Guerre du Mali (ONACMRVG). La remise symbolique a été faite à travers la Direction du Service Social des Armées à la place d'Armes du 34ème Bataillon du Génie Militaire.

Pour plus d'info, consultez le site : www.fama.ml



■ Présidence de la République du Mali

Koulouba | 04 novembre 2022 | #Coopération
Le Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'OMVS a reçu le nouveau Haut-Commissaire de l'Organisation



Le Président de la Transition, SE le Colonel Assimi GOÏTA, Chef de l'État, a accordé une audience, ce vendredi 4 novembre 2022, au nouveau Haut-Commissaire de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), le Mauritanien, Mohamed Abdel VETAH.

« Je viens d'avoir l'honneur d'être reçu par Son Excellence le Président Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'Etat et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS », s'est réjoui le nouveau Haut-Commissaire de l'OMVS, qui a été reçu par le Chef d'Etat malien au lendemain de sa prise de fonction.

Mohamed Abdel VETAH était donc venu non seulement pour remercier le Président GOÏTA, et à travers lui, les Chefs d'Etat de la Guinée, du Sénégal et de la Mauritanie « pour cette confiance et cette exaltante mission », qui vient de lui être confiée. Cette visite avait également pour objet de recueillir les orientations du Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS.

Selon le nouveau Haut-Commissaire de l'OMVS, le Président malien de la Transition a instruit d'avancer dans les différents projets, notamment la navigation, et d'en faire une priorité. « Je sors de cette audience plein d'espoir pour cette organisation, qui est un outil formidable d'intégration régionale et africaine », a conclu Mohamed Abdel VETAH.



■ Primature du Mali



COP27: Arrivée du Chef du Gouvernement par intérim à Sharm El Sheikh.

Le Premier ministre par intérim le Colonel Abdoulaye Maiga est arrivé, ce dimanche 6 novembre 2022, à Sharm El Sheikh, en République Arabe d'Egypte où il prendra part à la 27ème

Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP27).
CCRP/Primature



■ Issa Kaba



Des hommes armés en tenue civile se sont rendus chez Malick Konate (Attention on est dans un pays de droit)

■ Larmes des pauvres



Replying to @BayeAg1
Le problème est que le JNIM qui se presse à diffuser les butins et victimes FaMa a du mal à présenter des images de cette victoire face à l'EIGS.

■ Housseyne Ag Issa



#Mali #Tombouctou Des hommes armés non identifiés ont assassiné ce dimanche, un agent de santé dans la ville de #Gossi, cercle de gourma Rhaross.

■ Demba Diop



Tes parents t'ont nourri, habillé, veillé et instruit. Ils ont eu faim pour que tu sois rassasié. Ils ont souffert pour que tu aies l'essentiel. Une fois adulte, tu les récompenses par la désobéissance et le mépris. Mais c'est toi qui dénonce l'ingratitude des gens. Va les voir!

■ Wassim Nasr



Les jihadistes de l'EI au Congo #RDC: - Les ADF sont des bandits, on est des soldats du califat Les autres qui savent mieux que les premiers concernés: - Mais non! les liens avec l'EI central n'existent pas, arrêtez de dire des bêtises. L'EI se trompe dans les noms de villages

Solidarité : La Banque de Développement du Mali (BDM. SA) vient en aide aux veuves des militaires et paramilitaires



Dans le cadre du mois de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion, la BDM S.A a, à travers la Direction du Service Social des Armées (DSSA), offert un don de vivres aux veuves des militaires tombés en défendant la patrie. C'était le jeudi 3 novembre 2022, dans la cour de la DSSA. L'événement était placé sous l'égide du directeur de la DSSA, le Colonel-Major Bréhima SAMAKÉ. Il a enregistré la présence du Secrétaire général de la BDM. SA, Monsieur Cheick Fanta Mady KEITA ainsi que plusieurs autorités militaires et civiles.

Ce don d'une valeur de 10 millions de FCFA est composé de 20 tonnes de riz, 10 tonnes de sucre et 93 bidons d'huile repartis entre 200 veuves de militaires, tous corps confondus.

Dans son allocution, le Directeur du service social des armées, le Colonel-Major Bréhima SAMAKÉ a fait savoir que ce don est un bel exemple de solidarité et de fraternité envers les familles de nos compagnons d'armes ayant perdu la vie en défendant le pays. Tout en notant que cette gratification sans mesure allégera les charges de ces familles surtout en cette période difficile du mois de la solidarité. Ce geste montre à suffisance la générosité et le sens du partage qui est l'un des fondements de notre société, a-t-il déclaré.

Il a souligné que depuis une décennie, le Mali est en guerre contre les forces obscurantistes dont les conséquences sont les dégâts matériels importants, des blessures profondes occasionnant des handicaps et même des pertes en vie humaine.

Le secrétaire général de la BDM. SA, Cheick Fanta Mady KEITA a noté que cette opération de la BDM s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique et de sa responsabilité sociale des entreprises au cœur de laquelle figure en bonne place l'aide aux couches sociales les plus défavorisées. Pour lui, elle répond également à l'appel des plus hautes autorités à l'endroit des personnes les plus vulnérables économiquement. Il a noté que cette donation est pleine de signification et d'émotion en ce mois de solidarité et est également le témoignage de leur gratitude. Tout en formulant les vœux de stabilité de notre pays, M. KEITA a fait savoir que ce geste symbolique sera pérennisé.

La veuve Fatoumata COULIBALY a remercié la BDM.SA pour cette œuvre de charité. Elle a souligné que depuis le décès de son mari ses enfants ont tous reçu de l'aide matérielle, financière ainsi que de l'affection. Elle a souhaité une très bonne chance à tous les porteurs d'uniforme ainsi qu'aux donateurs de bonne volonté.

Source : Forces Armées Maliennes

Communiqué de la maison de la presse suite à la diffusion d'un reportage sur la chaîne française BFM TV sur le Mali



La maison de la presse suit avec attention et inquiétude les réactions suscitées notamment sur les réseaux sociaux suite à la diffusion d'un reportage par la chaîne française BFM TV sur le Mali. Après recoupement, il ressort que notre confrère Malick KONATE a fourni un élément sous forme d'interview, réalisé avec des membres du mouvement Yerewolo Debout sur les Remparts. *Ces derniers ont reconnu être informés de l'utilisation de cet élément par des médias y compris étrangers. *

La Maison de la Presse condamne les menaces et agressions verbales dont fait l'objet notre confrère Malick Konate.

Tout individu a droit à la présomption d'innocence.

La Maison de la presse déplore les appels à atteinte à l'intégrité physique et les injures grossières dont il fait l'objet.

La Maison de la presse rappelle aux autorités que ces menaces sont faites publiquement et les auteurs sont connus. Qu'elles prennent leur responsabilité face à cela pour éviter tout dérapage.

La Maison de la Presse rappelle à tous les acteurs notamment ceux opérant sur les réseaux sociaux que l'Etat souverain du Mali dispose de tous les moyens aujourd'hui pour identifier, démasquer et traquer tout individu, tout État impliqué dans des activités subversives contre notre pays qui connaît une crise multiforme.

Pour ce faire, la Maison de la presse invite à la prudence et à la mesure dans les déclarations qui peuvent avoir des conséquences regrettables. Enfin, la Maison de la Presse réitère sa ferme détermination à défendre l'exercice du journalisme et la libre expression plurielle dans le respect des règles d'éthique et de déontologie.

Bamako le 06 novembre 2022

Le Président de la Maison de la Presse

Bandiougou DANTÉ

Chevalier de l'Ordre National.

Grogne à l'APCAM : Le personnel réclame 6 mois de salaires impayés !

Les travailleurs de l'Assemblée permanente des chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) sont en colère. Et pour cause : le non-paiement de 6 mois de salaires. Ils envisagent du coup une grève de 72 heures à compter du 16 Novembre 2022.

L'annonce a été faite à travers un communiqué en date du 31 Octobre 2022 dans lequel le comité syndical indique que : « suite au refus de paiement de 6 mois d'arriérés de salaire, le comité syndical de l'APCAM vient à travers la présente déposer un préavis de grève de 72h du 16 au 18 Novembre 2022 renouvelable ». Aussi prévoit-il d'organiser un point de presse pour informer les producteurs, l'opinion nationale et internationale sur la crise financière issue de la mauvaise gestion.

Le premier responsable de la structure en la personne de Sanoussi Bouya Sylla n'en a cure. Depuis son arrivée, l'APCAM perd de plus en plus sa notoriété, c'est la descente aux enfers. Les travailleurs pleurent aujourd'hui le départ de Bakary Togola qui durant tout son mandat n'a



jamais été confronté à pareille situation. Quoique l'on dise de lui, il a tout le temps œuvré pour le développement du secteur, des producteurs et de son personnel.

Ce novice venu de nulle part a mis en branle les efforts déployés pendant tout ce temps. Il a avec ses complices sacrifié cette saison agricole 2022 avec le scandale des engrais. Et comme le dit un adage « qui tue son chien méchant se fera mordre par celui d'autrui ».

Nous y reviendrons !

Source : La Révélation

Mali – Russie : Le ministre de la défense et des anciens combattants reçoit l'ambassadeur russe



Le ministre de la Défense et des Anciens Combattants, le Colonel Sadio CAMARA a reçu en audience, l'Ambassadeur de la Russie au Mali, M. Igor GROMYKO dans la salle de conférence de son département.

C'était le mercredi 02 novembre 2022, en présence du Secrétaire Général du MDAC, le Général de Division Sidiki SAMAKE, du Chef de Cabinet du MDAC, le Colonel-major Faraban SANGARE, de l'Inspecteur Général Adjoint des Armées et Services, le Colonel-major Fatogoma CISSE et de plusieurs collaborateurs. Au cours des échanges, plusieurs sujets ont été débattus notamment la coopération bilatérale entre le Mali et la Russie, la situation sécuritaire du pays et essentiellement la montée en puissance des FAMA dans les opérations.

Ils ont aussi abordé les questions pertinentes sur le renforcement de leur coopération dans le domaine sécuritaire.

Source : FAMA

Moussa Mara, ex-premier ministre du Mali : "nos relations avec le Maroc ne sont pas à la hauteur de l'histoire qui nous lie"



Il fut le plus jeune Premier ministre de son pays et est actuellement président du parti Yéléma et candidat aux prochaines élections au Mali. Dans une interview accordée à TelQuel, Moussa Mara revient sur les relations entre Rabat et Bamako et décrit la situation d'un pays en proie aux instabilités politiques et sécuritaires.

Le 25 mai 2021, le Mali vivait son deuxième coup d'État en moins d'un an, le cinquième depuis l'indépendance. Depuis, ce pays du Sahel, souffrant déjà d'une insécurité nourrie par les menaces des groupes terroristes et séparatistes (groupes touaregs au nord du pays), vit une période dite de transition avant un retour au pouvoir des civils, promis par le président actuel, le militaire Assimi Goïta. Sanctionnée par la CEDEAO, Bamako est dans l'obligation d'organiser des élections présidentielles d'ici janvier 2024, mais avant, un scrutin législatif est prévu en 2023. Rencontré en marge du forum MEDays qui se tient à Tanger du 2 au 5 novembre, le président du parti Yéléma (changement) et ancien Premier ministre sous le président Ibrahim Boubakar Keïta, Moussa Mara revient pour TelQuel sur...

Source : telquel.ma



Ministre de la Refondation de l'Etat - MRE



SIGRH

Projet SIGRH : Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines

Suite au lancement officiel du Projet **SIGRH - Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines** de l'Etat et des Collectivités Territoriales le 24 mai 2022 par le Président de la Transition, Chef de l'Etat le **Ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions - MRECRI** a l'honneur de vous informer du démarrage de la phase de **Recensement des Agents de l'Etat et des Collectivités Territoriales** sur toute l'étendue du territoire national et dans les missions diplomatiques et consulaires.

Au cours de cette opération, qui se déroulera **du Jeudi 1er septembre 2022 au 30 novembre 2022**, une **Fiche Individuelle de Collecte de Données** sera soumise par les différents Chefs de service compétents à chaque Agent concerné de leur ressort afin de la renseigner.

La fiche dûment renseignée doit être impérativement accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- **une copie de l'Arrêté d'intégration ou de la décision de recrutement ;**
- **une copie justifiant la position statutaire ;**
- **une copie de la carte NINA ou de la Fiche descriptive individuelle du RAVEC ;**
- **une copie de l'extrait d'acte de naissance.**

Sont concernés par le Recensement, tous les Agents de l'Etat et des Collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire national et dans les ambassades et consulats, à savoir :

- les Agents fonctionnaires et contractuels de la fonction publique de l'Etat du statut général, des statuts particuliers et des statuts autonomes, sauf des Forces de Défense ;
- les Agents fonctionnaires et contractuels des collectivités territoriales des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'emploi et de la formation professionnelle pris en charge par l'Etat à travers le système de mise à disposition ;
- les enseignants des écoles communautaires (ECOM) et des animateurs CED, CAF, CAFé et CEI bénéficiant des appuis financiers du budget d'Etat sous forme de subventions ;
- les Fonctionnaires des collectivités territoriales du cadre de l'administration générale ; et
- les Agents contractuels des collectivités territoriales payés sur ressources propres.

Chers **Représentants de l'Etat, Agents de l'Etat et des Collectivités Territoriales, et Partenaires sociaux**, les Plus Hautes Autorités de la Transition comptent sur votre accompagnement et attachent du prix à la pleine participation de tous et de chacun à la réussite de cette opération d'une importance capitale dans la nécessaire **Refondation de la Gestion des Ressources Humaines** de notre Administration publique et parapublique.



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

BON A SAVOIR

■ C'EST QUOI L'ENRICHISSEMENT ILLICITE ?

L'enrichissement illicite est :

- l'augmentation substantielle du patrimoine d'un agent public sans rapport avec ses revenus légitimes, ou
- le train de vie que mène cet agent sans rapport avec ses revenus légitimes.

■ C'EST QUOI LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est la liste détaillée des revenus et des biens qui appartiennent à un agent public, transmise par cet agent aux autorités compétentes pour analyse et exploitation conformément à la loi.

■ QUI DOIT FAIRE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens concerne les personnalités suivantes : présidents d'institution, ministres et assimilés, présidents et membres des autorités administratives indépendantes, députés ou maires, autres ordonnateurs ou comptables publics, directeurs généraux, présidents d'établissement public, directeurs généraux, nationaux ou régionaux des services de l'Etat, magistrats, chefs d'état-major des armées, responsables de la passation de marchés publics, responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

Les personnalités concernées sont environ 8 000.

■ OÙ FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. En retour, cette autorité délivre un récépissé à l'auteur de la déclaration de biens.

■ QUELS SONT LES REVENUS ET BIENS À DÉCLARER ?

- les revenus : salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues ;
- les biens meubles : véhicules, meubles et bijoux de valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales,
- les biens immeubles : maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, animaux, terrains nus.

Tous les revenus et biens doivent être déclarés, qu'ils soient situés au Mali ou à l'extérieur.

■ QUELLES SONT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives comme les titres fonciers, les lettres d'attribution, les concessions rurales, les concessions urbaines, les relevés de comptes bancaires, etc.

■ QUAND FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné :

- au début de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration de biens ;
- chaque année, au plus tard le 31 décembre ;
- à la fin de la fonction ou du mandat.

Le formulaire de déclaration de biens est téléchargeable en cliquant

www.oclei.ml

<https://www.facebook.com/Office-Central-de-Lutte-Contre-l-Enrichissement-Illicite>

Liberté d'expression : Après Joliba TV, à qui le tour ?

La semaine écoulée a beaucoup marqué la presse malienne, avec la suspension par la HAC de Joliba TV pour... deux mois. Acteurs politiques maliens et faitières de la presse dénoncent et appellent la HAC à revenir sur sa décision.

La décision de suspension a pris effet le jeudi 03 novembre 2022. Elle intervient après une mise en demeure adressée à Joliba TV, le 12 octobre 2022 pour notamment des propos jugés diffamatoires par la Haute Autorité de la Communication.

Cette décision de la HAC a suscité diverses réactions. Sur les réseaux sociaux, plusieurs internautes et professionnels de médias ont pris position pour Joliba TV, l'organe incriminé. Si certains ont tout simplement condamné cette décision, d'autres vont plus loin. Pour eux, « **c'est un coup dur porté à la liberté d'expression au Mali** ». Ils affirment également que « **ceux qui prennent ces décisions travaillent en réalité contre la transition** ».

La maison de la presse a également déploré cette suspension et sollicite la clémence de l'organe de régulation. Elle demande à la HAC d'examiner le recours gracieux introduit par Joliba TV.

Ce verdict, la HAC dit l'avoir pris pour l'usage « **d'Expressions à forte connotation péjorative** » dans l'éditorial de Joliba TV, diffusée le 30 septembre dernier.

Le document poursuit que, « **malgré la mise en demeure, la chaîne de télévision n'a à ce jour respecté aucune des injonctions données par l'organe de régulation des médias** ».

Ce n'est pas la première décision de fermeture prise par la HAC. Il y a de cela sept (7) mois, les médias français RFI et France24 ont été suspendus du pays.

A l'intérieur du pays, cette décision de la HAC de suspendre Djoliba TV est différemment appréciée. De Kayes à Mopti en passant par Menaïka, des patrons de presse se sont prononcés sur le sujet. « **Cette décision constitue une menace grave contre la liberté d'expression, droit fondamental acquis par le sang des Maliens; vraiment c'est une décision à mon sens arbitraire** », indique un confrère.

« Elle a raison. Elle est dans ses droits. Je pense et je souhaite que dans les prochains jours, elle va lever cette suspension. Mais nos journalistes doivent également dire la vérité. Liberté d'expression ce n'est pas liberté d'anarchie. Ce n'est pas, parce qu'on est journaliste, qu'on peut se permettre de dire ce qu'on veut, comme on veut et sur qui on veut. **Non, est journaliste celui qui est objectif** », met en garde un autre.

L'Association des éditeurs de presse privée, (ASSEP) a pour sa part condamné « **cette décision de fermeture qu'elle trouve extrême en ce qu'elle menace dangereusement la liberté de presse chèrement acquise et garantie en République du Mali** »

« **Vraiment nous n'avons pas besoin de ça. On a été sevré de certains médias internationaux, nous avons accepté mais sevrer les auditeurs de Joliba TV aujourd'hui, c'est un manque à gagner au niveau de la communication et de l'information** », conclut un troisième confrère.

La classe politique, non plus, ne digère la décision de la HAC. L'ancien premier ministre Moussa Mara a regretté « **les sanctions prises par la Haute autorité de communication contre Joliba TV News. J'exige gentiment qu'ils revoient cette décision,**





qui n'est utile ni pour la transition ni pour la liberté d'expression pour notre pays. Je promets mon soutien à la télé, à son éditorialiste, et certainement à tous les médias si positifs pour la démocratie et sa vitalité ».

Mountaga Tall, de son côté « regrette la décision N° 2022-086/P-HAC du 2 novembre 2022 de la Haute Autorité de la Communication et (l') exhorte à examiner avec la plus grande mansuétude (la) voie de recours et d'autoriser la reprise sans délai des émissions de Joliba TV pour ses auditeurs et téléspectateurs, son personnel mais aussi pour la liberté de la Presse qui doit sortir renforcée de cette épreuve à valeur pédagogique ».

Quant à la faitière de la presse au Mali, la Maison de la Presse elle « déplore la suspension de Joliba TV news pour deux (02) mois par la HAC après « mise en demeure »>. La Maison de la Presse invite la HAC à examiner le recours gracieux introduit par Joliba TV news et sollicite sa clémence pour lever la décision de suspension afin d'éviter ses conséquences sur la chaîne, ses travailleurs, ses partenaires et ses téléspectateurs dans un contexte particulièrement difficile. La Maison de la Presse invite JOLIBA TV

news et l'ensemble des médias maliens à respecter les recommandations pertinentes de l'Autorité de Régulation ».

La question qui se pose aujourd'hui est de sa-

voir : après RFI et France 24, Joliba TV, à qui le tour ?

■ Binadjan Doumbia



Propos blasphématoires : La colère des musulmans

Les musulmans par dizaines de milliers se sont donnés rendez-vous au monument de l'Indépendance le vendredi 4 novembre 2022, pour dénoncer avec la dernière vigueur les propos blasphématoires proférés contre leur religion et leur prophète par un individu se réclamant « Kemit ». Visiblement fâchés par ce comportement insultant les musulmans du Mali sont montés au créneau pour faire des mises en garde et inviter l'Etat à prendre ses responsabilités.



Le Monument de l'Indépendance a refusé du monde ce vendredi 4 novembre et rappelait les beaux jours du M5-RFP. Depuis le matin, les musulmans ont pris d'assaut ce lieu symbolique de notre pays pour exprimer leur ras-le-bol. Ils répondaient à l'appel du Haut Conseil Islamique, la faitière des organisations islamiques du Mali. Les leaders religieux, toute tendance confondue, étaient présents. On notait ainsi la présence de Cherif Ousmane Madani Haïdara, Mahmoud Dicko, Chouala Bayaya Haïdara, Bandiougou Doumbia pour ne citer que ceux-ci. La présence de Me Mountaga Tall aussi a été annoncé au micro. Comme dans une symphonie, ils n'ont lésiné ni sur leur temps, ni sur leur énergie pour former un bloc uni contre ce qu'ils considéraient comme une atteinte à la religion musulmane. Les messages de protestations fusaient de toutes parts. "On ne touche pas à notre religion", « Touche pas à mon coran » et « Plus jamais ça au Mali ». Un seul message : « Que l'État s'assume. Nous ne sommes pas contre la laïcité mais nous exigeons le respect à l'endroit de notre religion, de notre prophète (PSL). L'islam est une religion de paix et de pardon. Et nous voulons qu'on nous respecte. »

C'est par la lecture du Saint Coran que ce grand rassemblement a commencé. Plusieurs leaders religieux se sont succédés au pupitre pour dénoncer les propos blasphématoires contre l'islam. Le Haut Conseil Islamique, dans sa déclaration, a condamné avec la dernière énergie les actes et propos blasphématoires, blessant dans leur foi tant de fidèles musulmans à travers le monde et qui constituent des menaces pour la paix et la stabilité sociale. Le HCI a salué les déclarations de condamnation de ces actes par les plus hautes autorités de la Transition et la rapidité avec laquelle la justice a pris le dossier en main. Les

organisateur ont par la suite demandé aux pouvoirs publics, pour une stabilisation sociale, de mettre rapidement un terme aux activités jugées blasphématoires contre la religion, généralement menées au nom d'une compréhension erronée de la liberté d'expression et de la laïcité.

Les leaders religieux ont invité les hommes de média à ne pas être les vecteurs de transmission de la haine contre l'Islam, religion de paix et de tolérance. « **Le Haut Conseil Islamique appelle tout musulman et toute musulmane à la retenue, au respect de l'autorité religieuse dans la gestion d'une telle situation, conformément à l'enseignement de l'Islam** », a-t-il précisé dans la déclaration.

Les musulmans du Mali ont saisi cette tribune pour faire savoir que le Haut Conseil Islamique a été mis à l'écart lors de la nomination des membres additifs du Conseil national de la Transition (CNT).

Connu pour son franc-parler, Cherif Ousmane Madani Haïdara, a affirmé sans ambages que la liste proposée par son bureau n'a pas été prise en compte dans le choix des 26 membres additifs de l'organe législatif de la Transition. Une situation qui a irrité les membres du Haut Conseil Islamique. « **Les autorités ont demandé au Haut Conseil Islamique d'envoyer trois (3) noms pour la liste additive du CNT. Nous avons envoyé notre liste et aucun d'entre eux n'a été sélectionné** », déplore-t-il.

Pour conclure, Chérif Ousmane Madani Haïdara a demandé aux autorités transitoires de ne pas décevoir les musulmans de ce pays.

■ Ibrahim Sanogo



Haut Conseil Islamique
du Mali



المجلس الإسلامي الأعلى في مالي

DECLARATION DU HAUT CONSEIL ISLAMIQUE DU MALI SUITE A LA PUBLICATION D'UNE VIDEO BLASPHEMATOIRE CONTRE L'ISLAM

Les musulmans du Mali ont découvert, il y a de cela quelques jours, une vidéo postée sur les réseaux sociaux et présentant un homme tenant des propos injurieux envers le Prophète Muhammad (Paix et Bénédiction d'Allah sur lui), le Saint Coran, la Kaaba et envers le Tout Puissant Allah lui-même et en piétinant le Saint Coran.

Le Haut Conseil Islamique du Mali :

- 1- **Condamne**, avec la dernière énergie, ces actes et propos blasphématoires, blessant dans leur foi tant de fidèles musulmans à travers le monde et qui constituent des menaces pour la paix et la stabilité sociales ;
- 2- **A hautement apprécié** les déclarations de condamnation de ces actes par les plus hautes autorités de la Transition et la promptitude avec laquelle des Pouvoirs judiciaires ont engagé des poursuites contre l'auteur et ses complices ;
- 3- **Exhorte** les pouvoirs publics à mettre rapidement un terme aux activités de toute personne ou groupe de personnes jugées blasphématoires contre la religion, et généralement menées au nom d'une compréhension erronée de la liberté d'expression et de la laïcité ;
- 4- **Lance** un appel à tous les médias, dans un souci de préservation de la paix sociale et du renforcement du bon-vivre ensemble au Mali, à ne pas être les vecteurs de transmission de la haine contre l'Islam, religion de paix et de tolérance ;

ACI 2000 Rue 405 Porte 133 BP: 1068 Bamako (Mali)
Tél/Fax : +223 229 90 78 Compte Bancaire BMS 000774010156

- 5- **Appelle** tout musulman et toute musulmane à la retenue, au respect de l'autorité religieuse dans la gestion d'une telle situation, conformément à l'enseignement de l'Islam ;
- 6- **Rappelle**, à la communauté musulmane, le constat selon lequel l'Islam est toujours arrivé à bout de ses ennemis ;
- 7- **Rassure** la communauté musulmane de sa détermination à suivre de près l'évolution du dossier judiciaire.

Que la Paix d'Allah soit sur le Prophète Muhammad, sur sa noble famille, sur ses compagnons et sur tous ceux qui le suivent !

FAIT A BAMAKO, LE 04 NOVEMBRE 2022

LE HAUT CONSEIL ISLAMIQUE DU MALI

Journée d'information : Les journalistes à l'école du CEMAPI

Le Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle (CEMAPI), en partenariat avec le Bureau Malien du Droit d'Auteur (BUMDA), avec l'appui technique de la Maison de la Presse, et l'appui financier de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle, a organisé, le jeudi 4 novembre 2022, une journée de sensibilisation à l'intention des journalistes, à la Maison de la presse. Cette journée vise à familiariser les Hommes de media avec les questions de propriété intellectuelle et de droit d'auteur...



Au cours de cette journée, les journalistes, maillon essentiel dans la diffusion de masse, ont été initiés aux questions de propriété intellectuelle en vigueur dans l'espace OAPI (Organisation africaine de la propriété intellectuelle). Il a, également, été question de lutte contre la contrefaçon. Un phénomène qui gangrène notre économie. Il s'agira, pour ce faire, d'outiller les participants sur les différentes formes de contrefaçons, les divers moyens de répression et les conseils d'ordre pratique à prodiguer aux différents acteurs, en guise de sensibilisation.

Conscient de l'importance du rôle des journalistes, l'administrateur délégué de la Maison de la Presse, Mahamoudou Talata Maiga, s'est joint aux organisations de cette journée pour sensibiliser davantage les participants sur

l'importance de la Propriété intellectuelle et le concept de Droit d'auteur, les relations avec le développement économique, social et culturel. « **Le choix porté sur la Maison de la Presse pour abriter cette rencontre, scelle le partenariat entre les Hommes de média, le CEMAPI, le BUMDA, et augure d'un bel avenir dans l'information, la communication et la sensibilisation du public** », a-t-il précisé.

Diallo Aida Koné, Directrice générale du bureau Malien du droit d'auteur, dira que cette initiative vient à point nommé, à travers le partenariat naissant entre la Maison de la Presse, et ces deux structures nationales. Il s'agira, désormais, d'associer les Hommes de media, dans toutes les activités de vulgarisation et de sensibilisation sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.

« Malgré, les nombreuses campagnes de sensibilisation et les ateliers organisés par le CEMAPI et le BUMDA, le constat est amer. Les usagers de la propriété intellectuelle, et du droit d'auteur, continuent d'ignorer l'impact ou l'importance du système de propriété intellectuelle et du droit d'Auteur, dans la gestion des affaires, au quotidien, des institutions et centres de recherche. Le système de la propriété intellectuelle doit faire l'objet d'une large vulgarisation auprès des acteurs nationaux en vue d'assurer une appropriation effective par ceux-ci. Les médias, faut-il le rappeler, occupent une place de choix dans l'information du public, au regard de leur capacité et rôle stratégique dans l'information du public », a-t-elle souligné.

Des propos de Bocoou Fatoumata Siragata Traoré, directrice générale du CEMAPI, il ressort que, dans les économies d'aujourd'hui sont de plus en plus fondées sur le savoir et axées sur l'innovation. Aussi, le système de la propriété intellectuelle constitue-t-il un instrument fondamental dans la création de richesse et d'emplois, car, il stimule les entreprises et les particuliers à créer, à innover.

« Afin qu'il contribue efficacement au développement économique et social, le système de la propriété intellectuelle doit faire l'objet d'une large vulgarisation auprès des acteurs nationaux en vue d'assurer une appropriation effective par ceux-ci. Parmi les nombreux voies et moyens disponibles pour ce faire, les médias occupent une place prépondérante au regard de leurs capacités et leur rôle stratégique dans l'information de la société », a-t-elle précisé.

Les Hommes de média constituent de solides relais de communication, certes. Néanmoins, force est de constater qu'ils ne sont pas tous, ou suffisamment, sensibilisés aux concepts et enjeux de la propriété intellectuelle. Aussi, dans le but d'appuyer le CEMAPI et le BUMDA dans leurs efforts de vulgarisation, de médiatisation et de sensibilisation sur la propriété intellectuelle, il est indispensable que les Hommes de média soient, les premiers, formés sur le sujet. L'efficacité de la tâche est à ce prix !

■ Ibrahim Sanogo

Port du casque : L'acte civique qui sauve des vies

Le Ministre des Transports et des Infrastructures, Dembélé Madina Sissoko, a procédé, le jeudi 3 novembre 2022, à la remise symbolique de casques de protection à son collègue de la Sécurité et de la Protection Civile, et au représentant du Ministre de la Défense et des Anciens Combattants. Au total, 600 casques ont été reçus.

La sécurité routière est l'affaire de tous les citoyens en général, et des usagers de la route en particulier : piétons, automobilistes, utilisateurs d'engins à 2 et 3 roues. A cet effet, le Code de la route prescrit - à la charge des conducteurs d'engins motorisés à 2 et 3 roues et leurs passagers - l'obligation du port du casque pour assurer leur protection et leur sécurité.

En effet, l'article 27, alinéa 1 du décret n°99-134/P-RM du 26 mai 1999 fixant les conditions

de l'usage des voies ouvertes à la circulation publique et de la mise en circulation des véhicules, dispose que : « **Le port d'un casque de protection est obligatoire pour les conducteurs et les passagers de motocyclettes et vélomoteurs de cylindrées supérieures ou égales à 100 cm³** ».

Le casque réduit considérablement les risques de blessures graves à la tête et au cerveau, car, il amortit l'effet du choc sur la tête. Aussi, les engins cités plus haut sont impliqués dans

les accidents de la circulation routière, dans des proportions passées de 39% en 2009 à 71% en 2021. La protection des usagers de la route en général et celle des utilisateurs d'engins motorisés en particulier constituent, donc, une préoccupation du Gouvernement.

Le ministre des Transports et des Infrastructures, Dembélé Madina Sissoko, a fait savoir que dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Conseil des ministres du 24 août 2022, son département a décidé d'appuyer symboliquement certains ministères en casques de protection. « **J'ai le plaisir de vous faire don de ces casques de protection à titre de mesures d'accompagnement à l'incitation des porteurs d'uniformes relevant de votre département au port de casques dans la circulation routière afin de servir d'exemple pour les utilisateurs d'engins à 2 et 3 roues. Avec l'augmentation considérable des motos dans la circulation, le problème**





des accidents a pris rapidement de l'ampleur. Les statistiques nationales indiquent que les cas d'accidents de la circulation routière impliquant les engins à 2 roues sont passés de 3 487 en 2015, 3 499 en 2017, 4 321 en 2019 et jusqu'à 7 484 en 2021. Les mêmes statistiques nous révèlent que plus de 50% des victimes de ces accidents sont des jeunes. Malheureusement, 70% des victimes perdent la vie par traumatisme crânien ou souffrent de séquelles durant tout le reste de leur existence », a-t-elle précisé. Le ministre Dembélé Madina Sissoko, a invité les usagers au port du casque pour leur protection. La récente évaluation du taux de port de casque de protection réalisée par l'Agence nationale de la Sécurité routière fait état de

8% pour les conducteurs et un taux insignifiant pour les passagers de motos. Ce pourcentage du port du casque de protection, en deçà des attentes du gouvernement du Mali doit, être revu à la hausse en 2023. « A cet effet, mon département a procédé, dans le cadre de la persuasion et de l'incitation, au renforcement de la sensibilisation sur le port du casque de protection. Il a différé de 9 mois l'application des tarifs normaux pour permettre aux conducteurs de motos d'avoir des permis de conduire et a invité les opérateurs économiques à vendre la moto avec deux casques de protection. L'article 14 de la loi n°99-004 du 02 mars 1999 régissant la circulation routière prévoit la possibilité d'immobiliser, sans préjudice des

sanctions pénales, tout vélomoteur ou motocyclette de 100 m3 de cylindrée au moins, dont le conducteur et le passager ne sont pas coiffés de casques ou munis des équipements obligatoires destinés à garantir leur propre sécurité. L'immobilisation peut être transformée en mise en fourrière si, dans les 72 heures, les contrevenants ne justifient pas la cessation de l'infraction », a-t-elle rappelé. Aussi, le Ministre des Transports et des Infrastructures, Dembélé Madina Sissoko, a annoncé que des contrôles routiers seront organisés dès le mois de décembre 2022, suivis de l'application effective des dispositions réglementaires à partir du 1er janvier 2023.

■ Ibrahim Sanogo

malikile.com
La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! *

MIGRATION IRREGULIERE :
 48 MALIENS
 PERISSENT EN MER

Journée des Nations Unies : Les nations unies célèbrent leur journée

Chaque 24 octobre est célébrée dans le monde, la journée des Nations unies. Pour cette année, la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies au Mali a servi de cadre pour l'occasion, qui avait comme thème : « Unis dans l'action pour la paix et le développement au Mali ».

Proclamée depuis 1947, lors de l'Assemblée générale des Nations unies, la journée des Nations-unies est célébrée tous les 24 octobre. Elle marque l'anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations-Unies.

« Unis dans l'action pour la paix et le développement au Mali », a été le thème choisi pour cette année, en la résidence du Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Mali, M. El Ghassim Wane.

Nombreux ont été les personnalités qui ont pris part à la cérémonie : des membres du gouvernement, les représentants spéciaux du Secrétaire général de l'Onu en Afrique de l'Ouest et du Centre, les Chefs des Agences, Programmes et Fonds onusiens opérant au Mali, des responsables d'organisations professionnelles nationales.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Abdoulaye Diop, a salué le choix et la pertinence du thème retenu pour la célébration locale de la Journée des Nations Unies. Il a insisté sur le terme : « L'unité d'action, approche indispensable à la résolution de la crise au Mali. Unité d'action avec le Mali, dans le cadre de l'alignement des

activités de nos partenaires sur les besoins des Maliens et les priorités fixées par le Gouvernement ; et unité d'action des partenaires du Mali, afin de rationaliser et de mettre en cohérence leur partenariat avec le Mali ».

« Cette Journée des Nations unies, au-delà de son caractère festif, permet d'évaluer ensemble, les succès et progrès réalisés et d'envisager des pistes pour améliorer davantage notre cadre de coopération », ajoute monsieur Diop.

« Des réalisations ont été faites par les Nations unies dans l'assistance apportée aux efforts du Mali dans les domaines politiques, notamment la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger ; dans les interventions humanitaires en faveur des populations affectées par la crise, en appui aux actions du gouvernement pour la fourniture des services sociaux de base ; le renforcement des capacités d'acteurs impliqués dans le processus de paix et des services pénitentiaires ; et les appuis au secteur de la Justice, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de tolérance zéro du gouvernement pour les atteintes aux droits de l'homme. Toutes ces actions démontrent une

coopération réussie entre le Mali et les Nations unies. Le Mali reste engagé à soutenir toutes les initiatives allant dans le sens du renforcement du multilatéralisme et du rôle premier des Nations-unies », explique le ministre Wane.

Dans son intervention, le Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations unies au Mali, a mis l'accent le rôle important qu'occupe la culture dans la résolution des conflits. Il a parlé également du rôle de la culture et du potentiel inestimable pour venir à bout des incompréhensions et des mésententes, promouvoir durablement la cohésion sociale et la réconciliation est bien connu. « Tout aussi connu, que le dynamisme des acteurs culturels maliens qui font preuve d'une résilience extraordinaire en dépit d'un contexte difficile. Le Mali est certes en crise, mais tout n'est pas que crise au Mali. Il est de notre devoir, en tant qu'acteurs de la paix et de développement, d'intégrer la variable culturelle dans les stratégies de mise en œuvre de nos différents mandats. Je suis convaincu que la culture est et reste un puissant levier pour la paix dans un pays comme le Mali et c'est justement dans ce cadre que nous, partenaires du Mali, allons continuer à investir dans le secteur de la culture », a-t-il dit.

Depuis un moment, le Représentant spécial de l'Onu au Mali manifeste son intérêt pour la culture malienne et plus particulièrement pour les arts visuels. Une exposition d'œuvres d'art a d'ailleurs eu lieu pendant la célébration.

Aminata Agaly Yattara
Source : Mali Tribune





Bientôt la rentrée académique 2022-2023



Apprendre pour réussir sa vie et dans la vie et servir l'humanité
Passez une année universitaire subliminale avec UCAO-UUBa

Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest
Unité Universitaire à Bamako



Hamdallaye - porte 85 - Rue 109
BP E4165 Bamako MALI



+223 20 29 56 31 / 20 29 56 28



ucao.uuba@gmail.com



Université catholique de l'Afrique de l'Ouest de Bamako



www.ucao-uuba.org

Contribution : L'alliance altérée du pouvoir et du savoir

De la création du monde à nos jours, toutes les révolutions ont été tributaires des impacts de la collaboration entre le pouvoir et le savoir. Sur le plan géopolitique, nous constatons aujourd'hui que tous les peuples – ayant réussi une synergie interne - vivent mieux et se développent, malgré les attaques des prédateurs qui veulent détenir les clés de l'affranchissement.



Les bouleversements actuels ne proviennent que du déséquilibre engendré par les humains dans l'alliance pouvoir-savoir, qui va au-delà de nos sphères d'action.

L'illustration parfaite en est, la conduite de L'OTAN envers les autres organisations régionales et mondiales, qu'elle veut obligatoirement dompter. Plus particulièrement, nous

voyons ce déséquilibre chez nous au Sahel et singulièrement au Mali. Depuis la lutte héroïque du M5-RFP, couronnée par la prise du pouvoir par l'aile militaire des forces du changement, nous constatons le même déséquilibre, mais sous une autre forme.

Le Dr Choguel Kokala Maiga, grand visionnaire, aura sonné le tocsin de la véritable révolution contemporaine, dans l'arène des Nations Unies. Une certaine dynamique des forces du changement, est entamée par l'altération de l'alliance pouvoir-savoir, dont souffre le peuple malien. Cette altération a deux sources principales, la première est le manque d'évaluation sincère de l'alliance par le pouvoir et la deuxième vient d'une faiblesse aiguë du savoir.

Nous savons bien que le savoir nourrit le pouvoir, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous ne pouvons qu'espérer leur alliance. Les derniers événements nous poussent à des introspections, afin de mieux lire les actions à poser pour une refondation imposée par le Mali Kura. Des pans importants de la Nation sont tenus par un savoir faible. D'où l'appel aux tenants du pouvoir d'instaurer un système qui reconnaisse la connaissance et non le sceau biaisé de la connaissance. Le peuple est tout le temps grugé par un faible savoir au profit d'un pouvoir qui ne demande que ça, parce que lui-même miné de la même faiblesse de savoir. L'alternative à une alliance altérée entre le pouvoir et le savoir, n'est autre qu'une instauration d'un véritable système basé sur l'émergence des connaissances et la culture des valeurs qui prévalent à l'épanouissement de ces connaissances. Un Peuple qui a hérité de Kouroukan Fuga, ne doit pas se laisser dans la perte de valeurs et dans des dérives émanant d'un savoir faible, mais plutôt faire preuve de flexibilité cognitive afin de consolider sa résilience face toute sorte de prédation géopolitique. Le Mali est précurseur des luttes souverainistes pour les véritables indépendances africaines. Cultivons l'excellence dans gestion des peuples afin de rendre irréversible un processus de Refondation pour le bonheur des maliens.

Issa kané dit Kaïs
Président du Groupe d'Action pour un Mali Nouveau (GAMN)
Porte-parole du FSD (Front pour la Sauvegarde de la Démocratie)

Mohamed Amara, sociologue à propos de la visite du président du Faso au Mali : « Cette visite, c'est pour bénéficier du réseau russe »

La visite au Mali du nouvel homme fort du Burkina Faso, le Capitaine Ibrahim Traoré ; la dégradation de la situation sécuritaire au nord et le centre du pays ; les affrontements violents de ces derniers jours entre l'EIGS et le GSIM dans le Liptako-gourma sont entre autres des sujets majeurs abordés par Mohamed Amara, sociologue et auteur de plusieurs livres dont : « Marchands d'angoisses », « Le Mali tel qu'il est, tel qu'il pourrait être », éditions Grand vau. Entretien.



Mali Tribune : Quelle analyse faites-vous de la visite du Président de la transition burkinabé, le Capitaine Ibrahim Traoré, au Mali ?

Mohamed Amara : Cette visite fait suite à celle déjà effectuée par Damiba, le prédécesseur du Président Traoré. Mais au-delà, c'est aussi une stratégie pour renforcer l'axe Bamako Ouagadougou. A travers cette visite, le Capitaine Traoré tente de contenter ses soutiens burkinabés, dont certains appellent à s'inspirer de la transition malienne pour gérer la crise sécuritaire. Enfin, elle est aussi révélatrice de la volonté des jeunes chefs d'État à intensifier les coopérations inter-états pour lutter contre le narco terrorisme. Mais réussiront-ils ? Une autre lecture, c'est que cette visite pourrait aussi être l'occasion de s'appuyer sur Bamako pour bénéficier du réseau russe, même si on sait tous que la présence des Russes au Mali n'a pas empêché la dégradation de la situation sécuritaire. Wait and see.

Mali Tribune : Ces derniers mois, la situation sécuritaire s'est fortement dégradée au Mali. Comment vous expliquez cela ?

MA : Il y a plusieurs hypothèses. La première, c'est qu'aujourd'hui l'effectif des forces armées maliennes ne permet pas de couvrir l'ensemble du territoire. Par conséquent, l'armée s'est retrouvée, avec les coopérants russes, dans une situation où il est plutôt question de garder les positions que d'enclencher une véritable offensive pour traquer les groupes terroristes. Or, pour gagner la guerre, notre armée doit être en capacité d'aller chercher les narcoterroristes dans leurs fiefs. Sans oublier que le départ de la force Barkhane et de Takuba du Mali a créé une espèce de vide sécuritaire, qui profite aux narcoterroristes : l'Etat islamique au Grand Sahara et Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans. Pour combler ce vide sécuritaire, en plus d'une coopération militaire sous régionale, nous devons avoir des poli-

tiques militaires enracinée et évolutives articulant des moyens numériques (drone de surveillance et de renseignements) et humaines.

Mali Tribune : Justement on assiste à une lutte sous-jacente entre l'EIGS et le GSIM dans le Liptako-gourma. Peut-on parler d'une lutte de territorialisation ?

MA : Il y a un fait : l'enjeu principal des fantassins du narco terrorisme, l'EIGS et le GSIM, c'est contrôler et administrer ces territoires, et en faire par la suite des incubateurs de leurs modes de vie et de pensée, mais aussi une rampe de lancement de leur propagation. D'ailleurs, les impôts locaux (Zakat) qu'ils prélèvent sur les populations leur permettent de recruter davantage des jeunes, et acheter des armes. Dans ce contexte, les groupes terroristes, notamment l'EIGS avec ses méthodes violentes et meurtrières, se sont inscrits dans une entreprise d'effacement des identités existantes des populations pour en fabriquer des nouvelles. Leur : faire des populations locales des citoyens qui leur obéissent au doigt et à l'œil. Une autre manière de complexifier l'administration des territoires sous leur joug au cas où les FAMA les reconquièrent. Voilà le contexte où la domination par l'idéologie et les armes est prégnante.

Mali Tribune : Le CNT a approuvé le projet de texte qui consacre à la militarisation de la Police nationale et de la Protection civile. Quelle est la plus-value de cette loi ?

MA : On peut avoir deux lectures de ce vote par le CNT. La première, c'est qu'il ne peut pas avoir une contradiction entre l'exécutif et le législatif de surcroît dans un régime de transition où la cohésion reste la règle du jeu. Par conséquent, le CNT ne peut que voter le texte

de militarisation de la Police. Mais cela ne veut pas dire que le débat n'a pas eu lieu au sein du CNT. La deuxième hypothèse, dans l'immédiat, je ne perçois pas clairement la plus-value sécuritaire d'une telle loi pour arrêter la saignée sécuritaire. Or, notre pays a besoin, ici et maintenant, de stratégies militaires contreterroristes concrètes et visibles au moment où les groupes terroristes intensifient leurs actions dans le Nord.

Mali Tribune : Cette militarisation est-elle un gage suffisant pour assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire ?

MA. : On peut espérer que la militarisation de la Police favorise la réinstallation de l'administration dans les zones reconquises par les FAMa, et contribue à ramener la paix. Mais, de toute évidence, elle nécessite du temps pour former les policiers pour qu'ils soient en mesure de surveiller et punir, faire le maintien d'ordre, mener des enquêtes (police judiciaire), et faire la guerre au besoin. Au regard de ces enjeux sécuritaires et de temps, il me paraît judicieux de construire des politiques militaires pour les 30-50 ans à venir. La géopolitique actuelle de nos Etats nous l'impose.

Mali Tribune : Comment convaincre les partenaires au développement de continuer à soutenir la Police et la Protection civile en termes de formation et d'équipement en dépit de leur militarisation ?

MA. : Nous devons changer notre fusil d'épaule, c'est-à-dire apaiser les rapports avec la communauté internationale pour que des véritables projets de développement se mettent en place là où c'est possible. Le retour aussi à un ordre constitutionnel pourrait être un des signaux forts pour ramener la confiance entre le Mali et les partenaires au développement pour intensifier l'engagement de ces derniers aux côtés du Mali.

Propos recueillis par
Ousmane Mahamane
Source : Mali Tribune

Décryptage : L'awélé démocratique

Conakry, Bamako, N'Djamena, Ouagadougou, etc., on pourrait en citer d'autres encore. Toutes ces villes, théâtre des révolutions de palais, peinent à renaître des décombres des régimes défunts. Les liesses populaires, parfois éparses, parfois fusionnelles, n'ont pas encore suffi pour proportionner la gouvernance aux enjeux sociaux, économiques, politiques et sécuritaires.

Un sale temps pour les démocraties

Nul doute que les secousses politiques et sécuritaires ne peuvent pas être seulement des épreuves historiques pour nos Etats. Comme si cela ne suffisait pas, elles se transforment en désastre. Artistes célèbres, économistes réputés, journalistes éminents, politologues estimés, sociologues engagés, et bien entendu hommes et femmes sensibles, tous œuvrent pour exorciser ces convulsions. La preuve indéniable d'un combat acharné contre les zéloteurs de la pensée unique et les fantassins du narco terrorisme. Un sale temps pour les démocraties. Pourtant, des villes entières s'enorgueillissent d'être capitales du livre (Conakry), de la photographie (Bamako) ou du cinéma (Ouagadougou). Mais, ces mêmes villes, aujourd'hui, sont perçues comme des simples acteurs de seconde zone.

Dans ces villes, les citoyens fulminent de vivre emberlificotés par l'insécurité et l'instabilité politique. Conséquence : les citoyens accordent peu de crédit à leurs élites. Leurs intérêts ne convergent pas, faute de connecteurs logiques entre les besoins des citoyens (justice sociale) et les résultats de la gouvernance. Ne faites pas la grimace. Nos pays sont traumatisés et divisés. Jadis objet de fierté, ils sont aujourd'hui sujets de pitié et d'incompréhension. Par là, quelques discours pour faire un dernier baroud d'honneur. Par-ci, quelques gestes pour enfouir nos problèmes dans les bas-fonds des capitales. En permanence, l'insécurité et l'instabilité nous prennent de vitesse. Or, nous devons être capables d'y anticiper.

Entre deuil et errance

Partout, le deuil et l'errance caractérisent le quotidien des populations. Partout, émergent

des projets de société idéologiquement séduisants, mais pragmatiquement irréalistes. Hélas ! Le 20 octobre 2022 à N'Djamena, la manifestation de l'opposition contre la prolongation de la transition à deux ans, tourne au fiasco : plus d'une cinquantaine de morts. La communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) s'indigne. Toujours le 20 octobre 2022, mais cette fois-ci en Guinée Conakry, la protestation du Front national pour la Défense de la Constitution (FNDC) pour un retour rapide des civils au pouvoir tourne court : cinq morts, et plus d'une vingtaine de blessés. Le 24 octobre 2022, sur la base militaire de Djibo (Burkina-Faso), plus d'une dizaine de soldats meurent dans une attaque narcoterroriste. Le putsch du 30 septembre 2022 du capitaine Ibrahim Traoré (34 ans) contre le colonel putschiste Paul-Henri Sandaogo Damiba n'a pas encore fait de l'effet. Le 22 septembre 2022, à Banibanguou (Niger), plus d'une dizaine de civils meurent dans une attaque narcoterroriste. Depuis mars 2022 (Mali), pour s'assurer le contrôle du territoire, des combats meurtriers entre l'EIGS et le JNIM jettent les civils sur les routes de l'exil. De part et d'autre de Gao, non loin du camp militaire de la ville, poussent les tentes des déplacés. La liste peut être longue.

Moteurs à explosion sociale

Au Nord comme au Centre du Mali, le sort s'acharne sur les populations, qui sont isolées. La route Gao-Niamey est devenue celle de tous les dangers. Les populations de la région ne dorment plus que d'un seul œil. Comme me raconte un ami, « nous dormons avec le risque de ne jamais se réveiller. J'ai l'impression que l'on ne nous considère pas ». Dans La Terre a soif, E. Orsenna dit ceci : « Et comme les jacinthes tuant le fleuve à petit feu », les narcoterroristes, « (...) interdisent l'agriculture,



bloquent le commerce, ferment les écoles, condamnent la musique, réasservissent les femmes... Malgré les campagnes pour les éradiquer, ils progressent tout le long du fleuve » Niger. Les narcoterroristes, c'est donc ce grain de sable qui grippe la machine de la gouvernance. La suite : nos Etats sont devenus des moteurs à explosion sociale. Oh marchands d'espoir, ne nous laissons pas monter au nez les vapeurs d'essence des Sotrama! Ne nous vautrons pas dans l'indifférence. Ne fermons pas les yeux sur le drame qui se joue en face de nous. Au-delà des capitales, agissons contre l'horreur !

Marcher sur des œufs dans son propre poulailler

Nous le savons tous, en Afrique de l'Ouest, nous doutons de nos exécutifs, de nos démocraties comme nulle part ailleurs sur le continent. Nous avons le sentiment d'une fin inexorable de nos sociétés, faites d'abus, de

domination, d'humiliation et de violence. Au point que nos dirigeants sont obligés de marcher sur des œufs dans leur propre poulailler. Conséquence : les crises s'emboîtent. La rivalité des Etats s'accélère. Les logiques de compétition-confrontation Est-Ouest et les tensions des modèles politiques – démocratie-autocratie – bloquent toute initiative de paix. Face à ces enjeux de paix, partout la quête de sens dans la gouvernance est prégnante. À nous tous, s'impose la nécessité d'agir et d'avancer ensemble. Par exemple, au Mali, l'actuel avant-projet constitutionnel pourrait être un terreau favorable à l'unité. À condition, bien sûr, que des débats démocratiques aient lieu. C'est le prix à payer pour que la future constitution soit la graine incontournable de notre awalé démocratique. Car la gouvernance ne consiste pas seulement à respecter une règle, à appliquer des lois, mais à affronter des situations nouvelles hors normes grâce à des politiques profondément enracinées. De ce point de vue, la gouvernance ne

fonctionne que lorsqu'elle est partagée clairement par l'ensemble des citoyens. Désolé, si mes écrits vous peinent, car ils pourraient rendre furibard. Pourtant, je ne souhaite être ni donneur de leçons, ni rêveur. Mais, par ces écrits, je tente de célébrer l'amour que chacun d'entre nous porte pour le Mali, les Maliens et l'humanité. Donc, ne faites pas de tir de barrage. Nos méthodes, nos discours et nos actes doivent être des générateurs d'unité et d'amitié, collés à nos quotidiens. Donc, insurgeons-nous contre le conformisme, qui conduit à l'échec. Retrouvons le chemin d'équilibre. Faisons preuve de compassion à l'égard de nos compatriotes dans le Liptako gourma, au Centre du Mali et dans le reste de l'Afrique. Au-delà des superficialités, levons-nous, et battons-nous contre l'inexcusable : la bêtise humaine.

Mohamed Amara
Sociologue
Source : Mali Tribune

1ère édition de la Journée des légitimités traditionnelles : Quels rôle et place ?

En prélude à la 1ère édition de la Journée Nationale des Légitimités traditionnelles, prévue pour le vendredi 11 novembre 2022, le Ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Andogoly Guindo, a animé le vendredi 4 novembre 2022, un point de presse. Le thème retenu est : « Place et rôle des Légitimités traditionnelles dans la promotion de la paix, de la cohésion sociale et la refondation de l'Etat ».

Eu égard au rôle prépondérant joué par les légitimités traditionnelles dans la vie de la nation, et dans le but d'engager un développement local inclusif, durable et efficace, le Président de la Transition, le Colonel Assimi Goita, a consacré le 11 novembre, Journée nationale des légitimités traditionnelles par Décret 2022-0128 / PT - RM du 04 mars 2022. En effet, cela est connu, rien de durable ne peut se faire, dans les villages, les fractions et ou les quartiers, sans leur accompagnement.

Les légitimités traditionnelles, pourtant, demeurent sans voix au niveau national.

Or, il est plus qu'indispensable de recueillir leurs opinions pour les projets d'envergure nationale. En outre, il convient de s'appuyer sur leur système de gouvernance grâce auquel, elles parviennent à gérer, traiter, solutionner jusqu'à l'oubli, des problèmes a priori jugés insolubles.

Cette 1ère édition de la Journée des légitimités traditionnelles, alors, se propose de mobiliser les responsables des Collectivités territoriales, les communautés, les professionnels du patrimoine, les universitaires, les chercheurs et les organisations de la société civile pour échanger sur l'implication des légitimités traditionnelles dans la prise de décisions, sur les questions de paix, de développement et dans la refondation de l'Etat. L'objectif global de cette Journée est de contribuer à mieux exploiter le système de gouvernance des légitimités traditionnelles pour promouvoir la paix, la cohésion sociale et soutenir la refondation de l'Etat.

A l'entame de ses propos, le ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme, Andogoly Guindo, s'est appuyé sur le passé glorieux du Mali, tout en mettant en exergue le rôle et la place des légitimités traditionnelles dans notre société. A l'en croire, le Mali s'est naturellement imposé comme une terre de rencontres et d'échanges.



Ces échanges, fructueux et créatifs, constituent bien sûr, l'une des bases de notre diversité ethnique et culturelle, fruit d'un brassage multiséculaire. Il se singularise, par la cohabitation harmonieuse, de plusieurs communautés, tenues par des liens culturels bien enracinés.

« **Les légitimités traditionnelles sont des maillons essentiels dans la société malienne et sont incontournables pour parler des questions et des sujets aussi importants requérant expertise, compétences et aptitudes avérées et reconnues dans la conduite de la réconciliation nationale à la régulation sociale au Mali. Elles sont maintes fois mis à profit dans la recherche de solutions aux différentes crises qui ont émaillé l'histoire contemporaine et même récente du Mali. Les légitimités traditionnelles englobent à la fois les familles fondatrices, les autorités traditionnelles, qui sont les chefs de villages, de fractions et de quartiers (nommés par des actes administratifs), les chefs coutumiers et les chefs religieux. Elles continuent d'exercer une influence forte sur le cours de la vie politique, économique et sociale. Bénéficiant de la reconnaissance, du respect et de la considération de la majorité des popula-**

tions, elles s'imposent de fait comme des interlocuteurs incontournables de l'Etat, des projets de développement et des bailleurs de fonds. Elles jouent un rôle déterminant dans le processus de développement économique, social et culturel durable du pays », a-t-il détaillé.

Les activités prévues au cours de cette 1ère édition sont entre autres : Conférence – débats, jeux - concours : Le jeu-concours est conçu comme une activité d'éducation au patrimoine visant en premier lieu à éveiller chez les enfants la curiosité. Il leur offrira également l'occasion d'acquérir des connaissances sur les valeurs de société des légitimités traditionnelles. Le jeu sera organisé sur : la Chaîne nationale de l'ORTM dans l'émission « Ambiance Midi ». Aussi, les radios de proximité des capitales régionales diffuseront-elles des programmes en lien avec les légitimités traditionnelles. Il faut noter que le jeu sera assorti de prix incitatifs sur les différentes radios. Il est prévu, également, une exposition photos sur les légitimités traditionnelles. Des consultations médicales ophtalmologiques et en geronto - gériatrie seront organisées, le 12 novembre 2022.

■ Ibrahim Sanogo

Sénégal : Un dossier judiciaire sulfureux et dangereux

L'affaire Ousmane Sonko - poursuivi pour viols répétés et menaces de mort, sur la dame Adjì Sarr, masseuse au salon de beauté « Sweet Beauty » - connaît de nouveaux rebondissements, avec l'audition du président du Pastef, le Jeudi 3 Novembre 2022, par le Doyen des Juges Maham Diallo. Depuis l'histoire des 35 milliards des chantiers de Thiès, qui avait opposé le président Wade à son numéro2 Idrissa Seck, le Sénégal n'a jamais vécu un dossier judiciaire aussi médiatisé. Ousmane Sonko - rentré en politique en 2014, élu député en 2017, et dépositaire de 15% des votes à la présidentielle - est aujourd'hui le principal adversaire de Macky Sall pour 2024.

Ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire Ousmane Sonko-Adjì Sarr a éclaté dans la nuit du 2 au 3 Février 2021. Ce soir-là, le leader de Pastef - les Patriotes, comme il le confirmera, s'est rendu au salon de beauté « Sweet beauty Spa » sis au quartier huppé de Sacré-cœur de Dakar.

La masseuse Adjì Sarr, qui accuse l'homme politique de viol et de menace de morts, a porté plainte le 9 Février. Très vite, le procureur transmet le dossier au juge d'instruction et demande l'ouverture d'une information judiciaire pour « incitation à la débauche, diffusion d'images contraires aux bonnes mœurs, complicité de viol, viol et menaces de mort ».

S'ensuivit alors l'audition de plusieurs témoins, dont la gérante et propriétaire du salon «

Sweet beauty Spa » NDEYE Khady Ndiaye, qui avait totalement contesté la survenue des faits allégués dans son domicile, qui abrite le salon.

A la date des faits querellés, elle déclare avoir été présente dans les locaux ; sans avoir entendu des cris, ni remarqué quoi que ce soit de suspect.

Elle n'hésitera pas, d'ailleurs, à traiter sa masseuse de menteuse, manipulée. De même, le mari de la gérante dit être « sceptique sur un possible viol dans les locaux de l'Institut de beauté » alors que lui et sa femme y étaient.

Fait troublant : une autre employée (qui affirme avoir participé au massage avec Adjì Sarr avant de la laisser seule avec le leader de Pastef et à sa demande) dira, avoir reçu une pro-

position de 100 000F de la part de l'accusation pour ne pas participer à l'audience de la confrontation à la gendarmerie. Aussi, l'on a noté des contradictions dans le récit d'un ami de la plaignante qui l'avait accompagnée à l'hôpital pour un examen médical.

Le 8 mars, Ousmane Sonko est convoqué pour être entendu par le juge Samba Sall. Il est arrêté en se rendant au tribunal. Des heurts éclatent, entre les forces de l'ordre et les sympathisants de l'opposant. Bilan : treize morts, à travers le pays qui s'était embrasé. Ousmane Sonko sera finalement inculqué et placé sous contrôle judiciaire.

Entendue à son tour, la plaignante Adjì Sarr a maintenu ses accusations et demandé un procès.

On se souvient encore de ses déclarations : « Je dis oui au procès ». Une assurance qui lui aura suscité beaucoup de soutiens.

Entre temps, plusieurs événements auront marqué l'opinion sénégalaise et autres observateurs de la vie publique

Comme, par exemple, au début du mois d'Avril, la fuite d'un enregistrement audio. On pouvait y entendre un homme déclarer, en substance et malgré la mauvaise qualité de l'élément sonore « **Nous ne t'abandonnerons jamais. Tu es notre fille. Je ne te promets pas la lune, mais je ferai ce que je t'ai dit, nous te trouverons un passeport diplomatique, tu pourras voyager et refaire ta vie** »...

Comme l'histoire du capitaine Touré de la gen-





darmerie, à qui l'enquête préliminaire a été confiée et qui finira par être radié de sa fonction, pour avoir souligné des éléments à décharge dans son procès-verbal. Procès-verbal dont le traitement aura causé la chute du Général Tine de la gendarmerie, qui avait voulu en avoir le cœur net sur cette radiation, et diligenter une enquête interne. Ce procès-verbal demeure d'ailleurs le fondement de la thèse du complot...

Récemment, comme une tempête annonçant l'orage, une communication radio destinée aux éléments du Groupement mobile d'intervention, dont l'objet est « la consigne du personnel du Groupe Opérationnel de Dakar » en prévision de l'audition prochaine d'Oscar Sierra » a aussi fuité !

Des initiales qui correspondent étrangement à celles d'Ousmane Sonko.

Suit, sans surprise, l'annonce de son audition par le nouveau juge Maham Diallo - qui a remplacé Samba Sall décédé deux mois auparavant.

L'opposition tient un point de presse dénonçant l'acharnement du régime sur ses principaux adversaires et promet de l'accompagner le jour de la confrontation jusqu'au palais et menace l'Etat de représailles au cas où...

Le spectre des événements sanglants de Mars 2021 a plané toute la nuit sur le ciel du Sénégal.

gal. Les populations craignent un remake en ces temps troubles de crise généralisée dans le pays.

Ousmane Sonko, en annonçant tard dans la nuit du 2 au 3 courant qu'il irait seul répondre au juge, en demandant à ses alliés de l'opposition et militants de rester zen et de faire focus sur 2024 aura donc, lui-même, calmé le jeu.

Selon Ousmane Sonko, cette audition peut être résumée à trois questions du juge : fréquentez-vous le salon Sweet beauty ? La réponse est « **Oui** ». Aviez-vous eu des relations sexuelles avec l'accusation ? La réponse est « **Je ne vous permets pas de me poser une telle question vu mon statut, dans 16 mois j'ambitionne d'être président de la république** ». Le reste du temps est un réquisitoire à charge de l'accusé qui accuse l'accusation de complot politique !

Le patron des patriotes dira aussi que le juge lui a demandé s'il acceptait de donner son sang pour des tests ADN, ce à quoi il aurait opposé un nict catégorique.

Dès sa sortie d'audition, dans l'enceinte même du palais de justice, le combat entre les deux camps devait se poursuivre.

En effet, la brigade de gendarmerie de Mbour s'est invitée à cette audition, a profité de l'entrée du leader de Pastef dans le bureau du juge

pour procéder à l'arrestation de six membres de sa garde rapprochée. Et c'est après moult conciliabules que ses avocats et conseillers parviendront à lui faire quitter le Palais de justice.

Le leader de Pastef organise le lendemain un point de presse pour riposter et donner la teneur de son audition, révéler sa ligne de conduite, désormais plus que jamais ancrée dans la perspective d'un frontal combat, entre sa théorie du complot et celle de l'accusation de viols et de menaces de mort de la justice. Un complot que semble confirmer la falsification du procès-verbal de la gendarmerie par l'ancien procureur de la république Bassirou Guéye, qui aurait, selon lui, versé dans le dossier des photos à caractère pornographiques pour présenter le salon comme un haut lieu de débauche.

Il est revenu sur les déclarations de l'ex capitaine Touré chargé de l'enquête et remettra au doyen des juges les résultats d'une enquête interne de la gendarmerie sur la gestion du dossier.

Dans ce rapport le Général Tine, aujourd'hui limogé, conteste la régularité de la radiation du capitaine Touré. Enfonçant le clou, le leader de Pastef dira que l'ancien procureur Bassirou Guéye a tout fait pour le charger en complicité avec Me Sow Pape et Mamour Diallo. Certains sénégalais prêtent à Mamour Diallo la voix de l'audio qui a fuité et qui promettait à Adjil Sarr une vie meilleure après les événements.

Or Mamour Diallo et Ousmane Sonko sont déjà en guerre avant l'affaire Sweet beauty à propos d'une autre affaire de terrain aux enjeux de 94 milliards dans lesquels tous les deux intervenaient à des titres différents.

Dans cette confrontation avec le juge, il révélera avoir refusé de répondre aux questions du parquet, en l'occurrence au substitut du procureur et répondu aux seules trois questions du juge Maham Diallo. Si l'audience qui pouvait durer 15 mn a pris trois heures c'est parce que il a pris tout son temps pour démontrer au juge avec arguments et preuves, qu'il est victime d'un complot ourdi au sommet de l'Etat.

La confrontation entre l'accusation et l'accusé promet d'autres rebondissements. Les sénégalais continuent de croiser les doigts.

Samba Moussa LY
Correspondant à Dakar

Conflit au Tigré : Le gouvernement et les rebelles acceptent de cesser les hostilités



Des Tigréens manifestaient le 12 octobre 2022 devant l'ambassade américaine des Etats-Unis en Afrique du Sud, à Pretoria. Un accord de « cessation des hostilités » a été signé mercredi 2 novembre. Le gouvernement de l'Etat et les rebelles de la région du Tigré se sont accordés sur « une cessation des hostilités » dans cette région du nord du pays en conflit depuis deux ans, lors de pourparlers à Pretoria, a annoncé mercredi 2 novembre l'Union africaine (UA). « Les deux parties au conflit éthiopien se sont formellement mises d'accord sur une cessation des hostilités, ainsi que sur un désarmement méthodique, ordonné, en douceur et coordonné », a annoncé le haut représentant de l'Union africaine (UA) pour la Corne de l'Afrique, l'ex-président nigérian Olusegun Obasanjo.

Accord sur les organisations humanitaires

L'accord, publiquement signé ensuite par les chefs des deux délégations, prévoit aussi « un rétablissement de l'ordre public, des services (au Tigré), un accès sans entrave des fournitures humanitaires, la protection des civils, entre autres », a-t-il poursuivi. L'organisation a évoqué « le début d'une nouvelle ère pour l'Éthiopie », tandis que les rebelles saluent un « nouveau départ ». De son côté, le chef de l'ONU Antonio Guterres a salué « une première étape bienvenue ».

Les rebelles ont également salué l'accord. « Afin de répondre à la souffrance de notre peuple, nous avons fait des concessions car nous devons établir la confiance », a déclaré le chef de la délégation rebelle, Getachew Reda. Affirmant sa volonté de mettre « mettre en œuvre l'accord et dans les meilleurs délais », il a souligné « la volonté des deux parties de laisser le passé derrière elles pour tracer un nouveau chemin vers la paix ».

2 millions de déplacés

La guerre a commencé en novembre 2020 quand le premier ministre éthiopien, arrivé au pouvoir en 2018 et lauréat du prix Nobel de la Paix l'année suivante, a envoyé l'armée au Tigré pour déloger les autorités régionales, issues du TPLF, qui contestaient son autorité depuis des mois et qu'il accusait d'avoir attaqué des bases militaires.

Le TPLF a dominé la coalition au pouvoir en Éthiopie durant 27 ans, avant d'être progressivement marginalisé par M. Abiy Ahmed quand celui-ci est arrivé au pouvoir en 2018. Le conflit a déplacé plus de deux millions d'Éthiopiens et plongé des centaines de milliers de personnes dans des conditions proches de la famine, selon l'ONU.

Source : LaCroix

Guinée : La junte accepte de rendre le pouvoir aux civils au bout de deux ans



La junte militaire, au pouvoir en Guinée depuis le coup d'État du 5 septembre 2021, a accepté de rendre le pouvoir aux civils au bout de deux ans, selon un document de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, transmis à l'AFP vendredi 21 octobre.

Le colonel Mamadi Dombouya, leader du coup d'État du 5 septembre 2021 en Guinée, lors de sa cérémonie d'investiture comme président de transition du pays, en octobre 2021. XINHUA/MAXPPP

La junte au pouvoir en a accepté de rendre le pouvoir aux civils au bout de deux ans, renonçant sous la menace de sanctions imminentes à diriger le pays pendant trois années, indique un document de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao).

« Dans un compromis dynamique, les experts de la Cedeao et de la Guinée ont conjointement développé un chronogramme (calendrier) consolidé de la transition étalée sur 24 mois », dit ce document transmis vendredi 21 octobre à un correspondant de l'AFP et publié sur les réseaux sociaux par la junte. Le document ne précise pas quand commence cette période de 24 mois.

Céder la place à des civils

Le colonel Mamady Doumbouya a pris le pouvoir par la force le 5 septembre 2021 en renversant avec ses hommes le président civil Alpha Condé. Il s'est fait investir président depuis. Il s'est engagé à céder la place à des civils

après des élections. La junte avait jusqu'alors affirmé son intention de gouverner pendant trois ans, le temps pour elle d'organiser des élections crédibles et de mener à bien d'importantes réformes nécessaires à ce qu'elle appelle une « refondation » de l'État guinéen. La CEDEAO a estimé un tel délai inacceptable. Le 22 septembre, les dirigeants des États membres réunis en sommet à New York sans la Guinée avaient donné un mois aux autorités pour présenter un calendrier « raisonnable et acceptable », faute de quoi des « sanctions plus sévères » que celles déjà imposées au pays seraient appliquées.

Source : LaCroix avec AFP

QATAR 2022 : 15 choses à savoir sur les 3 femmes arbitres de la coupe du monde... l'une est africaine

La Rwandaise Mukansanga est infirmière, la Française Frappart a déjà remporté le prix de la meilleure femme arbitre du monde à trois reprises, et il y a plus à savoir sur ces «femmes dirigeantes».

Pour la première fois dans l'histoire de la Coupe du Monde masculine de la FIFA, des arbitres féminins arbitreront des matches.

Trois femmes : Stéphanie Frappart de France, Salima Mukansanga du Rwanda et Yoshimi Yamashita du Japon font partie des 36 autres arbitres sélectionnés pour superviser les matches du tournoi qui se tiendront cette année.

La Coupe du monde organisée par le Qatar débutera le dimanche 20 novembre.

Que faut-il savoir sur ces 3 femmes arbitres ?

SALIMA MUKANSANGA

1. L'officielle rwandaise a participé à des matches aux Jeux olympiques de Tokyo et à la Coupe du monde féminine en France.
2. Mukansanga a été la première femme à officier dans la Coupe d'Afrique des Nations en 2022, à la tête d'une équipe d'arbitres entièrement féminine qui comprenait Fatiha Jerroumi (Maroc), Carine Atemzabong (Cameroun) et Bouchra Karboubi (Maroc) en tant que VAR.
3. Elle a été attirée par les arbitres dans son

enfance et a commencé sa carrière d'arbitre à l'adolescence au Rwanda. Elle a abandonné le football après le lycée pour devenir arbitre.

4. Mukansanga est titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières.

5. Elle est la plus jeune des trois femmes arbitres sélectionnées. Le Rwandais n'a que 33 ans.

6. C'est Mukansanga, qui a arbitré le match de football à la plus haute altitude du monde sur le mont Kilimandjaro en 2017.

STÉPHANIE FRAPPART

1. Depuis 2009, elle figure sur la liste des arbitres internationaux de la FIFA.
2. En 2019, la joueuse de 38 ans est devenue la première femme à arbitrer une grande compétition européenne masculine ainsi qu'une rencontre de Ligue 1 française.
3. Elle est également devenue la première femme à arbitrer un match de l'UEFA Champions League en 2020.
4. Frappart est devenue la première femme à arbitrer un match de qualification pour la Coupe du monde masculine en 2021.
5. Elle a été l'arbitre de la finale de la Coupe du monde féminine de la FIFA 2019 entre les États-Unis et les Pays-Bas.
6. Elle est trois fois lauréate du prix de la meilleure femme arbitre au monde de l'IFFHS : 2019, 2020 et 2021.

YOSHIMI YAMASHITA

1. La joueuse de 36 ans était : comme Frappart et Mukansanga, arbitre aux Jeux olympiques de Tokyo et à la Coupe du monde féminine en France.
2. En avril 2022, elle est devenue la première femme arbitre à arbitrer un match de l'Asian Men's Champions League. Le match entre Melbourne City et Jeonnam Dragons a vu l'ancien défenseur d'Arsenal Carl Jenkinson marquer le premier but pour Melbourne.
3. Yamashita a également fait partie du premier casting entièrement féminin à arbitrer un match de Coupe de l'AFC en mai 2019, lorsqu'ils ont arbitré un match entre le Yangon United FC du Myanmar et le Naga World du Cambodge.

Source : AfrikMag





Bélier (21 mars - 19 avril)

Les complications dans votre activité s'enchaîneront les unes après les autres. Elles vous demanderont une attention qui vous empêchera de mener vos tâches en heure et en temps. Vous parviendrez à les terminer de justesse, grâce à vos talents.

Toutes vos affaires d'argent devront être à jour, claires et sous contrôle. Il ne sera donc pas question de négliger vos factures, ni de laisser filer vos euros à l'aveuglette, mais plutôt de recadrer certaines de vos dépenses et de faire les bons choix.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Une envie de changement vous taraude, mais vous ne saurez pas par quoi commencer. Avant de vous précipiter, prenez le temps de réfléchir à ce que vous voulez. Il y a certaines pistes professionnelles que vous n'avez pas explorées. Pluton pourrait vous faire la surprise d'une rentrée d'argent inattendue. Par exemple un trop-perçu, un remboursement sur lequel vous ne comptez pas ou une aide à laquelle vous avez droit. Dans tous les cas, cette rentrée d'argent tombe à point nommé !



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous pouvez amorcer une nouvelle façon de travailler. Du changement flotte dans l'air à la fois dans vos tâches et dans l'organisation. Celle-ci fait défaut et vous en êtes pénalisé. Une recherche d'emploi peut s'amorcer et prendre beaucoup de temps.

Le climat financier est mitigé. Vous disposez de moyens stables, mais insuffisants parce que vous avez en ce moment de nombreuses charges. Le salaire ne vous apporte pas assez. Un désir de gagner plus se fait sentir et la patience est recommandée.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Toute activité vous demandera une forte dose d'énergie. Vous la fournirez parce qu'il le faudra bien, mais vous traînerez des pieds en fin de journée. Vous ne saurez pas si ces félicitations sur votre travail seront sincères ou calculées pour vous encourager.

Vous devrez impérativement vous connecter à votre compte afin d'effectuer un virement. Vous ne pourrez y accéder, car le site sera en maintenance. Vous craignez un découvert, car vous aurez des frais et il vous sera impossible de les reporter.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous aimez travailler avec des collègues, car des sentiments amicaux ont pu arriver récemment. Si vous coopérez, pensez à écouter les propositions qui arrivent. Votre implication et conscience professionnelle pourraient faire de l'ombre à des collaborateurs.

La prudence est conseillée pour éviter de dépenser dans des frais inutiles. Vous êtes sujet à des coups de coeur et à des moments où l'impulsivité peut vous faire craquer sur des articles qui reviennent cher. Prenez le temps de réfléchir à vos priorités.



Vierge (23 août - 23 septembre)

La communication est favorisée et vous aiderez à tisser des liens professionnels intéressants. Si vous cherchez un emploi, votre réseau vous aidera prochainement à décrocher un entretien. En poste, vous aurez oui-dire d'une place qui pourrait bien vous intéresser.

Sécurisé par un coup d'oeil sur vos comptes bancaires, vous aurez le champ libre pour penser au mois prochain. Qu'il s'agisse des vacances ou d'une grosse dépense, vous ne perdez pas de temps pour budgétiser tout ça dès à présent.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

L'activité actuelle vous fatigue. On vous demande beaucoup et vous devez fournir des résultats efficaces sous un délai assez court. Il ne faut pas vous décourager, car pour le moment, vous multipliez les efforts et la satisfaction n'est pas au rendez-vous.

Les dépenses continuent d'être importantes, car vous traversez un moment où les factures se suivent. Il ne vous reste guère de trésorerie après les prélèvements obligatoires. Il est essentiel de lâcher prise sur la situation qui est simplement passagère.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous n'arriverez pas à aborder vos occupations avec sérénité. Il y aura quelque chose qui clochera. Vous aurez besoin de faire vos preuves, mais vous vous fatiguerez à la tâche. Ne vous comparez pas aux autres. Vos qualités parleront d'elles-mêmes.

On vous demandera de l'argent d'un côté, on refusera de vous en octroyer de l'autre. Vous serez pris dans un étau, constamment acculé pour préserver votre équilibre financier. Un bonus aujourd'hui pourrait cacher des frais plus importants demain.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Le trigone Mars/Jupiter annonce un déplacement, voire une mutation. Quelque chose de souhaité, donc pas de contrariétés à prévoir. Toutefois, assurez-vous que tout ce dont vous avez discuté sera bien respecté. À noter noir sur blanc ! Vous gérez de mieux en mieux ! Vos charges de fonctionnement s'allègent, vous parvenez à réduire les coûts de certains postes, ce qui vous dégage une petite épargne pour les vacances ou pour les plaisirs que vous aimez vous accorder tout au long de l'année.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

N'attendez pas que les choses arrivent toutes seules. Si vous voulez que les lignes bougent, agissez sans attendre. Faites savoir haut et clair ce que vous voulez et n'hésitez pas à négocier rudement pour obtenir la promotion espérée.

Vous n'aurez pas beaucoup de temps à consacrer à vos finances aujourd'hui, ni même l'envie. Vous préférez laisser vos comptes de côté pour vous amuser, vous détendre ou plancher sur un projet professionnel qui vous tient à coeur.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Ce n'est pas facile pour vous de supporter le stress actuel. Votre nature entreprenante entraîne vos collaborateurs vers de l'optimisme. Votre engouement séduit et apporte une bonne ambiance malgré votre autorité qui commence à irriter les forts égos.

La prudence est conseillée pour ne pas faire d'erreurs. Vous donnez le meilleur de vous et cette générosité finit par déséquilibrer votre budget. Les dépenses sont éparpillées, mais nombreuses et occasionnent une impossibilité de faire de solides économies.



Poisson (19 février - 21 mars)

La rétrogradation de Saturne vous laissera le temps de souffler. Ce climat tendu ne vous empêchera pas de donner un coup de collier. Au contraire, l'absence de pression vous incitera à accélérer la cadence ou le développement de votre activité.

Sous vos airs de ne pas y toucher, vous serez dur en affaire et il sera difficile pour ne pas dire impossible de vous rouler dans la farine. En parlant de blé, ce que vous aurez semé en termes de placement ou d'économie vous assurera de bonnes récoltes.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ...
n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23